

Image not found or type unknown



Tavail non fourni par employeur

Par **gosset**, le **08/02/2011** à **16:20**

Bonjour,rnje suis agent a domicile avec un cdi de 50h.en janvier mon employeur ne m'a fourni que 10h de travail .sur mpn bulletin de paie il me paye 10h effectuées plus 1 h de visite medicale et les 39h restantes me les mets en absences injustifiées.en a t-il le droit et dois je signer l'avenant de contrat de travail de 11h qu'il me reclame? merci

Par **P.M.**, le **08/02/2011** à **16:30**

Bonjour, rnVous n'avez pas à signer un tel avenant et l'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour le temps initialement prévu au contrat ou de vous rémunérer comme si vous aviez travaillé...